Bonjour,

Pour ce qui concerne le projet pour les lignes directrices (version 2.0 de sept 2019) nos remarques portent sur les **établissements particuliers** dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m :

- -1/ Faire figurer, comme sur la version actuelle (version du 23 décembre 2015), le niveau maximal d'exposition en intérieur pour chaque établissement à 1.5 m du sol
- -2/ Le compléter par : l'estimation simulée en intérieur à la hauteur correspondant au niveau maximal d'exposition simulé

Une illustration : l'école du 105 rue de l'ourcq 75019 (résultats entre 3.5 et 4.5 V/m pour les mesures faites à 15 mètres, dans des salles de classe au 4^{ème} étage).

Cette demande a souvent été formulée à l'ANFR en commission de concertation de téléphonie mobile par l'Agence d'écologie urbaine et les associations.

Comme vous le savez, les niveaux d'exposition fournis par la fiche Comsis dans le dossier d'information mairie sont issus de méthodes de calculs qui nous sont obscures, propres à chaque opérateur et dont la précision (valeur donnée au 1/100 voire au 1/1000) nous laisse perplexes. Il ne s'agit donc pas d'une redondance car les résultats issus de la fiche Comsis et d'une simulation ne sont pas comparables.

Extrait de la page ANFR /consultation publique :

« Pour éviter une redondance dans la présentation des résultats, l'estimation de l'exposition dans les établissements particuliers exigée dans le corps du dossier d'information mairie ne sera pas reproduite dans la partie simulation. Elle intégrera en revanche toutes les technologies déployées et types d'antennes. »

https://www.anfr.fr/fr/toutes-les-actualites/actualites/consultation-publique-sur-levolution-des-documents-de-reference-de-lanfr-pour-la-prise-en-compte-de-lexposition-du-public-aux-ondes-electromagnetiques-en-5g/

Dans un souci d'uniformité, de clarté et de transparence il serait préférable que les estimations pour les établissements particuliers restent présentes et complétées comme suggéré, dans le rapport de simulation de l'exposition.

Bien cordialement



Agnès PEZZANA

Responsable du Pôle Téléphonie Mobile Agence d'Ecologie Urbaine Direction des Espaces Verts et de l'Environnement 01 71 28 50 85 103 avenue de France • 75639 Paris Cedex 13







